

AMBULATOIRE

Prestations conventionnées Assurance Maladie

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel.....24 € / séjour
La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandé par l'assurance maladie au patient pour les actes médicaux dont le montant est supérieur à 120 €. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par votre mutuelle en fonction de votre contrat. *non applicable pour le SMR

TYPE DE CHAMBRE	Chambre Particulière*	Box individuel
TARIFS	110 € / jour	80€ / jour
Chambre seule (climatisée)	✓	✗
Box individuel (climatisé)	✗	✓
Collation** <i>Classique</i> : une boisson chaude, , une madeleine, une compote, un yaourt <i>Plaisir</i> : une boisson chaude et froide, une brioche, une compote, un yaourt	 Plaisir	 Classique en salon
Télévision	✓	✗
Présence d'un accompagnant	✓	✗
Solution Hydro-alcoolique (1 flacon)	✓	✓

* Sous réserve de disponibilité

** Sauf contre-indication médicale ou régime alimentaire

 Toutes les chambres sont équipées de la wifi et d'un coffre sans surcoût

*Prestations non-accessibles en parcours fast-track et endoscopie

✓ Inclus

✗ Non - inclus